NOTE D'INFORMATION aux ETUDIANT.ES DE L'INSTITUT
Plagiat et mésusages de l'I.A. générative

Version du 9 septembre 2025

L'Institut de Psychologie s'engage à promouvoir les plus hauts standards d'intégrité académique et scientifique auprès de ses étudiant.es. Ce document vise à établir des principes clairs concernant le plagiat et l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (I.A.) générative lors des travaux universitaires. Il a pour objectif de guider les étudiant.es dans l'adoption de pratiques éthiques et responsables tout au long de leur parcours académique, en licence comme en master. Il précise enfin les sanctions encourues par les étudiant.es qui ne se conformeraient pas à ces principes.

1. Principes généraux d'intégrité académique

L'intégrité académique repose sur les valeurs fondamentales d'honnêteté, de confiance, d'équité, de respect et de responsabilité. En remettant des travaux réalisés en autonomie (dossiers, mémoires, rapports…), les étudiant.es s'engagent incidemment à produire des travaux originaux reflétant leurs propres compétences et connaissances, à respecter la propriété intellectuelle d'autrui, à faire preuve de transparence dans leurs méthodes de travail et de recherche, et à assumer la responsabilité de leurs productions académiques.

2. Dispositions relatives au plagiat

Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui et constitue, de ce fait, une atteinte grave à l'intégrité académique. Dans sa forme la plus simple, le plagiat consiste à reproduire du texte produit par autrui sans utiliser de guillemets ou à paraphraser les travaux d'autrui sans citation appropriée. De façon plus subtile, il peut s'agir aussi de l'utilisation d'idées, de concepts ou de méthodes développés par d'autres sans les leur attribuer, de la traduction de textes sans mention de la source originale, ou même de la soumission d'un travail similaire dans plusieurs contextes académiques (ex. même dossier pour plusieurs TD) sans autorisation préalable des enseignant.es concernés, etc.

Pour éviter toute forme de plagiat, les étudiant.es s'engagent notamment à :

- distinguer clairement leurs idées personnelles de celles empruntées à d'autres auteurs ;
- sourcer rigoureusement les éléments produits par des tiers dont ils s'inspirent ;
- s'assurer de la qualité des références qu'ils produisent, tant sur le fond (vérifier que l'idée originale d'autrui n'est pas trahie par la paraphrase) que sur la forme (vérifier que les propos soient attribués aux bons auteurs) ;
- respecter les normes bibliographiques en vigueur (APA en psychologie) ;
- préciser, le cas échéant, **en préambule du document**, qu'il contient des parties similaires à celles présentées dans d'autres travaux, ou qui ont préparées à d'autres fins que celle à laquelle ledit document est destiné.

3. Dispositions relatives aux usages de l'I.A. générative

Pour l'heure, les productions des outils d'I.A. générative sont de qualité médiocre et insuffisante au regard des attendus académiques. Néanmoins, ces outils peuvent être utiles pour la formation des étudiant.es. Leur utilisation n'est donc pas proscrite, sauf indication contraire explicite de l'enseignant.e qui encadre un travail spécifique. Cependant, l'usage de ces outils doit s'inscrire dans une démarche éthique, transparente et conforme aux exigences académiques. En outre, l'impact environnemental des requêtes adressées aux I.A. génératives étant nettement supérieur à celui des requêtes adressées aux moteurs de recherche classiques, les étudiant.es sont invité.es à en faire un usage aussi raisonné que possible.

L'I.A. générative peut être utilisée de manière constructive par les étudiant.es pour améliorer la qualité linguistique (orthographe, grammaire…) de leurs productions, pour explorer des idées ou générer des pistes de réflexion préliminaires, ou comme outil d'aide à l'apprentissage (par exemple pour obtenir des explications sur des concepts complexes, pour structurer une argumentation ou organiser un plan de travail, ou encore pour détecter des erreurs ou incohérences au sein d'un raisonnement…).

Cependant, l'usage d'une I.A. générative ne peut se substituer au travail réflexif et intellectuel de l'étudiant.e. En effet, ces outils produisent un contenu statistiquement probable mais il ne s'agit pas pour autant d'entités intelligentes : contrairement aux apparences, l'I.A. générative ne raisonne pas et ne comprend pas ce qu'elle génère. Elle peut donc produire des réponses qui semblent pertinentes mais qui sont factuellement fausses, souvent référencées par des sources inexistantes (hallucinations), ainsi que des contenus stéréotypés, ne tenant pas compte de points de vue minoritaires, ou appuyés sur des biais de raisonnement par exemple. L'absence de correction de telles erreurs par les étudiant.es constituerait, de fait, un manquement grave à l'intégrité académique, voire une faute déontologique.

Toute production issue d'une I.A. générative doit donc faire l'objet d'une relecture critique et attentive de la part de l'étudiant.e qui doit ainsi s'assurer, au minimum, de :

- la pertinence et de la qualité de l'information générée (vérification de l'exactitude des faits, idées, concepts, et résultats mentionnés ; recoupement des informations avec des sources académiques fiables ; vérification critique de chacune des affirmations générées par l'I.A., etc.) ;
- la qualité des références (vérification de l'existence réelle des sources citées par l'I.A. ; vérification que les idées attribuées aux auteurs correspondent effectivement à leurs travaux ; correction et complétion des références bibliographiques selon les normes académiques ; identification et citation des sources primaires plutôt que de se fier aux références générées par l'I.A., etc.) ;
- la prise en compte de la contradiction (évaluation de la représentativité des perspectives théoriques présentées ; vérification de la prise en compte de données empiriques concurrentes ; présentation équilibrée des débats scientifiques et vérification de l'absence de surgénéralisations, etc.) ;
- l'absence de biais de raisonnement ou de syllogismes argumentatifs ;
- l'absence de propos stéréotypiques, discriminatoires ou susceptibles de porter atteinte d'une quelconque manière à l'intégrité des personnes.

En outre, les étudiant.es sont averti.es qu'il est **strictement interdit**, en toute circonstance :

- d'utiliser une I.A. générative pour générer de fausses données « empiriques », ou pour falsifier ou fabriquer des résultats de recherche (ex. : faux entretiens, fausses données expérimentales, fausses réponses à des questionnaires…) ;
- de transmettre à des outils d'I.A. générative des données personnelles, confidentielles ou sensibles recueillies auprès d'autrui (entretiens non anonymisés par exemple) car les données transmises à l'I.A. peuvent être stockées sur des serveurs externes et réutilisées ;
- d'utiliser une I.A. générative lors d'un travail pour lequel elle est explicitement proscrite par l'enseignant.e et, d'une manière générale, d'utiliser l'I.A. générative pour se soustraire aux exigences pédagogiques d'un enseignement : en cas de doute sur l'utilisation appropriée de l'IA pour un travail spécifique, les étudiant.es sont invité.es à consulter l'enseignant.e qui encadre ce travail ;
- de présenter des contenus générés par l'I.A. comme étant le fruit d'un travail personnel, sans déclaration appropriée au sein du document *(cf. paragraphe suivant)*.

Par souci de transparence et d'intégrité académique, qu'il ou elle ait, ou non, fait usage d'une I.A. générative pour produire tout ou partie d'un document, l'étudiant.e doit désormais **obligatoirement** faire figurer, **en préambule de tout document académique**, une section dédiée au sein de laquelle il ou elle :

1. déclare explicitement l'usage ou non d'une l'I.A. générative dans le cadre de son travail en précisant, le cas échéant, l'outil utilisé (nom et numéro de version), le contexte et l'étendue de son utilisation ;
2. précise, le cas échéant, la ou les requêtes principales soumises à l'I.A. dans le cadre de son travail ;
3. indique en détails, le cas échéant, la méthodologie utilisée pour vérifier la qualité des contenus générés par l'I.A et les corriger le cas échéant ;
4. reproduit, pour terminer, la phrase suivante :
 « J'atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments indiqués au sein de ce document, m'être assuré.e de produire un travail conforme en tous points aux principes fondamentaux de l'intégrité académique, n'avoir pas communiqué à une intelligence artificielle de données personnelles, confidentielles ou sensibles concernant des tierces personnes, et n'avoir pas utilisé d'intelligence artificielle pour générer de fausses données, ou pour falsifier ou fabriquer des résultats de recherche. ».

4. Contrôles et sanctions

Les diverses formes de plagiat et mésusages de l'I.A. générative décrits précédemment sont susceptibles de constituer des manquements graves à l'intégrité académique et de porter significativement atteinte à la valeur de nos diplômes. Les enseignant.es de l'Institut de Psychologie sont donc équipés d'outils leur permettant d'évaluer la proportion des textes soumis par les étudiant.es qui ont été empruntés à des tiers sans être correctement référencés, ou qui ont probablement été produits par une I.A. générative. L'ensemble des documents produits par les étudiant.es de l'Institut de Psychologie est susceptible d'être contrôlé par les enseignant.es à l'aide de ces outils.

En cas de manquement suspecté d'un.e étudiant.e à l'intégrité académique, la commission disciplinaire de l'Université compétente à l'égard des usagers sera systématiquement saisie, qui pourra prendre divers types de sanctions allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'ensemble des établissements publics nationaux d'enseignement supérieur.